

# **ARVIGE**

## **RAPPORT DE GESTION**

Exercice 2006

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration d'ARVIGE qui s'est tenu le 24 avril 2007, sur convocation de son Président, Monsieur Yves CHEVILLOTTE.

Ce rapport a été établi à destination des membres d'ARVIGE réunis en Assemblée générale le 30 mai 2007.

Cette Assemblée a été convoquée par voie de presse le 30 avril.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire, pour vous exposer la situation et l'activité de votre association, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Je vous propose de commencer par une présentation des travaux de notre Conseil au cours de l'exercice 2006.

Puis nous ferons un point sur l'activité du marché des PERP et des opérations commerciales menées sur les trois PERP souscrits par notre association.

Enfin, nous arrêterons les comptes de l'association étant donné qu'elle a pour la première fois encaissé des fonds et payé des prestations.

Nous vous rappelons que toutes ces informations, ainsi que les statuts de l'association et la composition du conseil d'administration sont disponibles sur le site de l'association « [www.arvige.asso.fr](http://www.arvige.asso.fr) ».

Yves CHEVILLOTTE  
Président

## **I. PRESENTATION GENERALE**

### **1. Présentation de l'association**

L'Association Retraite Vie Groupement des Epargnants - ARVIGE - est un groupement d'épargne retraite populaire (GERP) créé le 15 mars 2004.

ARVIGE a souscrit pour le compte de ses adhérents auprès de la compagnie d'assurances de personnes PREDICA trois plans d'épargne retraite populaire (PERP) :

Plan Vert Avenir (13 mai 2004),

Plan Vert Vitalité (13 mai 2004) et

Velours (26 avril 2004).

Les deux premiers plans sont distribués par les Caisses Régionales de Crédit Agricole alors que Velours est commercialisé par les agences LCL.

Cette association est gérée et administrée par un conseil d'administration constitué de huit membres (CF infra : pour sa composition et la présentation de ses travaux 2006) dont les règles d'organisation et de fonctionnement sont définies aux articles 10, 11, 12 et 13 des statuts.

L'assemblée générale se compose de tous les membres de l'association. Tout adhérent d'un plan souscrit par l'association est de droit membre de l'association.

L'association met en place un comité de surveillance par plan essentiellement composé de membres indépendants de l'assureur, le comité de surveillance du GERP est chargé de la surveillance de la gestion du plan et est investi à cette fin, de larges pouvoirs de surveillance. Il établit chaque année un rapport sur la gestion et la surveillance du plan.

L'association organise également la consultation de l'assemblée des participants de chaque plan. C'est à l'assemblée des participants qu'il appartient d'approuver le rapport annuel présenté par le comité de surveillance ainsi que le budget du plan ; de décider, sur proposition du comité de surveillance, des modifications à apporter aux dispositions essentielles du plan.

La supervision du PERP est assurée par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM), qui contrôle non seulement les organismes gestionnaires mais également l'activité des GERP.

## **2. Présentation des plans souscrits par l'association**

### **PLAN VERT AVENIR**

Plan Vert Avenir est un contrat à capital différé avec contre-assurance, en euros, prévoyant obligatoirement la transformation de l'épargne acquise en rente viagère à l'âge de retraite. Plan Vert Avenir est le PERP adapté à la clientèle du Crédit agricole recherchant un maximum de sécurité dans le cadre de la préparation de son complément de retraite. En tout état de cause, il est conseillé pour tout client qui souscrit à moins de 10 ans de la retraite. Il a été modifié le 23 mai 2005 par avenant afin de permettre à la rente réversible de bénéficier d'annuités garanties.

**PLAN VERT VITALITE** est un contrat à capital différé avec contre-assurance en unités de compte prévoyant obligatoirement la transformation de l'épargne acquise en rente viagère à l'âge de retraite. Plan Vert Vitalité est le PERP adapté à la clientèle du réseau Crédit agricole recherchant une perspective de gain supérieure liée à l'investissement sur les marchés financiers, alliée à une sécurisation progressive de l'épargne investie sur le support €au fur et à mesure de l'approche de la retraite. L'offre de gestion financière répond aux ratios réglementaires visant à la sécurisation progressive du capital retraite. Le Plan Vert Vitalité est proposé à ces clients dès lors qu'ils souscrivent à plus de 10 ans de la retraite. Deux avenants ont été signés, le premier le 2 septembre 2005 afin transformer les OPCVM de SICAV en FCP, le second le 23 mai 2005 pour permettre à la rente réversible de bénéficier d'annuités garanties.

**VELOURS** est contrat proposant trois options distinctes : une option en euros totalement sécuritaire, une option d'écrtage des plus values en les investissant dans un support en unités de compte avec une sécurisation progressive dans le temps et enfin une dernière option (par avenant signé par l'Association dès octobre 2004) donnant la possibilité d'investir en direct sur des supports en unités de compte avec la possibilité de choisir ou non une sécurisation progressive. En octobre 2005, un deuxième avenant a été signé par l'association pour opérer quelques modifications permises par le changement du système d'information (notamment d'ajuster les règles de conversion et de capitalisation tant sur le support euros que unités de compte) pour préciser l'âge maximum d'échéance de la période de constitution d'épargne

retraite et enfin pour prendre en compte l'évolution de deux supports. Enfin à compter du 16 octobre 2006 par voie d'avenant a été proposé la faculté d'opter à tout moment pour des versements réguliers indexés, à chaque date anniversaire, sur la dernière évolution annuelle connue du plafond de la sécurité sociale.

### **3. Présentation des évolutions réglementaires de l'année 2006**

Plusieurs textes réglementaires et législatifs sont parus en 2006 apportant des aménagements favorisant la souscription des plans ainsi qu'un allègement de la gouvernance des GERP.

Ainsi, est désormais offerte la possibilité d'une sortie en capital au moment de la retraite en vue d'acquérir une résidence principale sous condition de bénéficier d'un prêt à taux zéro.

En terme de fiscalité, trois aménagements ont été prévus. En ce qui concerne la limite de déduction du PERP, le plafond dont chaque membre du foyer fiscal dispose à titre individuel peut être géré globalement (familialisation). Par ailleurs, pour les personnes non domiciliés fiscalement en France un plafond de déduction complémentaire égal au triple du plafond de droit commun a été créé. De plus, les conditions d'exonération des rentes PERP à l'ISF ont été revues. Les souscriptions réalisées d'ici 2008 ne se verront pas opposer le délai de 15 ans au moment de la perception de la rente.

Enfin, la gouvernance des associations a été allégée. Ainsi, les assemblées générales de participants ont été supprimées. Par ailleurs, il n'est plus désormais nécessaire d'avoir au sein des comités de surveillance des membres chargés de mission spécifique. Enfin, les conditions d'indépendance auxquelles doivent répondre les membres du comité de surveillance ont été harmonisées sur celles applicables aux membres du Conseil d'Administration de toute association souscriptrice de contrats groupe.

## **II. PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES TRAVAUX**

### **1. Composition du conseil d'administration au 31.12.2006**

Ce Conseil se compose de huit membres indépendants de l'assureur.

<b>Nom</b>	<b>Fonctions actuellement exercées</b>	<b>Fonctions précédemment exercées</b>
CHEVILLOTTE Yves	Administrateur et Président du comité d'audit d'Essilor Vice-Président du conseil de surveillance de Finaref Administrateur de SA Soredic Administrateur du Crédit Lyonnais Administrateur du Fonds Régional d'Art Contemporain de Bretagne	Directeur Général Délégué de Crédit Agricole S.A jusqu'en 2003-
GONZALEZ Daniel		Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000 Président du Comité de Déontologie du Crédit Lyonnais jusqu'en 2002
BOYER de la GIRODAY Jean-Yves		Directeur général de la Caisse Régionale Crédit Agricole Centre Loire jusqu'en 2002
CRESP Michel	Secrétaire trésorier Fondation Pays de France Crédit Agricole Administrateur Crédit Foncier de Monaco	Directeur général de la Caisse Régionale Crédit Agricole Alpes Provence (1992-2000)
LEPESANT Maurice		Ingénieur du génie rural des eaux et des forêts. Directeur général adjoint de la Caisse nationale du Crédit Agricole jusqu'en 1992.
NORMAND Bernard	Président de l'Association Acore Président de l'Association Federclub	Directeur Central du Crédit Lyonnais Jusqu'en 2000 Directeur général du centre de formation de la profession bancaire jusqu'en 2005
PICHON Jean-Claude	Vice-président du conseil de surveillance de la Société Nationale Immobilière	Directeur général de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine Président de Predica Administrateur de Pacifica
VECCHIERINI de MATRA Jean	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur Général de SOCAPI jusqu'en 2002.

### **2. Synthèse de l'activité du conseil d'administration au cours de l'exercice 2006**

Au cours de l'exercice 2006 le conseil d'administration s'est réuni à deux reprises les 16 mai et 13 décembre 2006.

Le tableau ci-après récapitule les principaux sujets évoqués, y compris en questions diverses, lors des Conseils d'administration qui se sont tenus au cours de l'exercice 2006.

Date	16 mai 2006	13 décembre 2006
<b>Nombre membres présents</b>	6/8	7/8
<b>Informations générales par l'Assureur</b>  - Point sur Activité - Taux de rendement - Politique financière	<p>Le Conseil souhaite être informé par l'Assureur de son bilan d'activité.</p> <p>Présentation par l'Assureur notamment de sa part de marché en terme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- collecte,</li> <li>- de contrats souscrits.</li> </ul> <p>Information Taux de rendements servis 2005 par rapport au marché</p>	
<b>Comptes</b>  <b>Gestion trésorerie</b>  <b>Budget</b>	<p><u>Arrêté des comptes annuels de l'association</u></p> <p>Le Conseil contrôle la nécessité de chaque dépense et son adéquation par rapport au niveau requis pour un bon fonctionnement des comités de surveillance et des assemblée générales des participants.</p> <p>Le Conseil demande à l'assureur que les sommes prélevées sur chaque plan destinées à financer l'organisation de l'association, soient créditées sur les comptes au plus tard le 31 mars de chaque année.</p> <p>Le Conseil délègue la gestion financière de la trésorerie de chaque compte à l'Assureur avec pour instruction que celle-ci fasse l'objet d'une valorisation prudente mais performante, dont il sera rendu compte.</p>	<p>Budget 2007</p> <p>Le Conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôle la limite maximum de prélèvement sur chaque actif,</li> <li>- valide chaque poste de dépense nécessaire au bon fonctionnement de l'association et des plans, établit le budget annuel (incluant celui de chaque plan),</li> <li>- évalue le montant de la dépenses prévisionnelles 2007 au titre de l'association et de chaque plan.</li> </ul> <p>Le Conseil décide :</p> <p>-Frais de secrétariat juridique et tenue de la comptabilité : le montant de 25 K euros devra être corrigé au vu du temps réellement passé par le prestataire. Par conséquent, il est demandé à PREDICA, à qui est confiée cette tâche, d'établir un reporting d'activité.</p> <p>-Frais relatifs au site internet de l'association : une ligne de 10 K euros est prévue. Cependant tout travail relatif au site devra faire l'objet d'un devis préalable.</p>
<b>Sur le fonctionnement des comités de surveillance</b>	<p>Le Conseil vérifie que chaque Comité ait bien reçu de l'assureur Le rapport sur le plan.</p> <p>Sélectionne après appel d'offre le cabinet juridique responsable de l'audit du fonctionnement et organisation de l'association et de ses différentes instances.</p>	<p>Présentation au Conseil par le cabinet juridique (Raffin et associés) du résultat de son audit.</p> <p>Le Conseil s'engage à prendre les mesures nécessaires en vue de suivre les préconisations émises par le cabinet.</p> <p>Par ailleurs le Conseil décide de prévoir dans le budget 2007 une ligne afférente aux prestations d'ordre juridique et comptable confiée à PREDICA.</p>
<b>Autres</b>	<p>Recommandation renouvelée par le Conseil des demandes d'expertises actuarielle sur les plans.</p> <p>Convocation par voie de presse de l'assemblée générale des adhérents au 20 juin.</p> <p>Le Conseil obtient de PREDICA l'acquisition de la marque ARVIGE.</p>	<p>Adoption du calendrier 2007</p> <p>Conscient de l'importance des missions qui leur sont confiées, le Conseil d'administration invite le Cabinet Raffin à poursuivre son intervention sur le domaine de la responsabilité des dirigeants et des membres des comités de surveillance afin notamment de renforcer, le cas échéant leurs actions.</p> <p>Suite à cette présentation, le Conseil marque son accord pour reconduire la garantie responsabilité civile aux mêmes conditions.</p>

AG : Assemblée générale

### **III. PRESENTATION DE L'ACTIVITE AU TITRE DES PLANS**

#### **1. Etat des adhésions 2006 sur les plans souscrits par l'association.**

Le marché des PERP représente en 2006 environ 210.000 contrats souscrits pour 446.000 en 2005. L'activité du marché PERP en 2006 s'est donc nettement ralentie par rapport à l'année précédente. Cette baisse de progression est également constatée au niveau des adhésions 2006 sur les trois plans souscrits par ARVIGE.

Plan Vert Avenir		Plan Vert Vitalité		Velours		Totaux	
2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
<b>44 994</b>	108 920	<b>16 577</b>	25 282	<b>4 843</b>	12 142	<b>66 414</b>	146 343

Le nombre de contrats souscrits via ARVIGE représente 32 % du marché. L'association compte ainsi plus de 210 000 adhérents.

#### **2. Montant des versements effectués en 2006 sur les 3 plans souscrits par l'association**

Plan Vert Avenir		Plan Vert Vitalité		Velours		Totaux	
2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
<b>262,3</b>	238,7	<b>38,6</b>	28	<b>49,4</b>	48	<b>350,3</b>	314

En terme de versements Plan Vert Avenir représente 27 % du marché, 5% Velours et 4 % pour Plan Vert Vitalité. 36 % des sommes versées en 2006 sur les PERP, ont été des versements sur des plans souscrits par l'association.

#### **3. Situation des rentes servies en 2006**

L'année 2006, est la première année de versements de rentes avec pour Plan vert Avenir 1012 rentes servies ( 33 pour Plan Vert Vitalité et 199 pour Velours). Conformément aux statuts de l'association, dès lors que le plan comporte au moins 100 bénéficiaires de prestations, doit être élu parmi les membres du comité de surveillance un adhérent du plan dont les droits au titre du plan ont été liquidés.

#### **4. Volume des encours 2006**

Les encours représentent à la fin de l'année 2006, pour Plan vert Avenir 670,4 Millions d'euros ; Plan vert Vitalité 82,8 millions et Velours : 133,4 millions d'euros soit un encours total tous plans confondus de : 886,6 millions d'euros.

## **IV. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

### **1. Gestion administrative**

La gestion administrative des contrats est prise en charge par les réseaux de distribution notamment au travers des postes de travail des Conseillers.

### **2. Gestion financière**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005, CACEIS, nouvelle entité constituée conjointement par le Crédit agricole et la Caisse d'Epargne assume les fonctions de dépositaire (activité précédemment exercée par CALYON) et de conservation (activité précédemment exercée par CAIS Banque).

La gestion financière du portefeuille de placements relatif aux actifs des trois plans est assurée par CAAM (i.e. Crédit Agricole Asset Management) au travers d'un mandat de gestion liant l'assureur au gestionnaire financier.

## **V. RECLAMATIONS**

Hormis sur le plan Velours pour lequel une seule réclamation a été enregistrée, aucune autre n'a été faite.

Cette réclamation portait sur un client détenteur d'un PERP Velours qui souhaitait transférer son contrat de LCL vers le Crédit agricole. Juridiquement l'opération était réalisable mais techniquement impossible car l'assureur était le même

## **VI. PERSPECTIVES**

Des travaux sont en cours d'étude concernant la possibilité de transférer Plan Vert Avenir sur Plan Vert Vitalité pour offrir aux adhérents de Plan Vert Avenir la possibilité d'orienter leur épargne retraite en euros vers les unités de comptes dans la sécurisation de Plan Vert Vitalité.

## **VII. COMPTES ANNUELS 2006**

Les Comptes annuels de l'association sont joints en annexe